



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-054

Fermeture de la Via Ferrata des Mines du Grand Clot
pour des raisons de sécurité

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'un rapport de contrôle a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux sur la Via Ferrata des Mines du Grand Clot ;

Considérant que l'état actuel de l'équipement ne permet pas de garantir la sécurité des usagers ;

Arrête :

Art. 1 : À compter de ce jour, l'accès à la Via Ferrata des Mines du Grand Clot est interdit au public jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires et la délivrance d'un nouveau rapport de contrôle concluant à un avis favorable à sa réouverture.

Art. 2 : Une signalisation réglementaire est mise en place par le service technique de la commune de La Grave.

Art.3 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.4 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave
- Madame la Présidente de l'Office de tourisme des Hautes-Vallées

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave,
Le 27.04.2026

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Visé en Préfecture le : 27/04/2026
Transmis le : 27/04/2026
Affiché le : 27/04/2026
Retiré de l'affichage le :